

Jardiner c'est aussi



PLANTATION. À l'occasion de la fête des Clairs-Bassins à la Charité-sur-Loire, les résidents se sont prêtés au jeu lors de diverses démonstrations de jardinage. PHOTO CHRISTOPHE MASSON

Un jardin, des locataires, de l'entraide et du partage. Voici les ingrédients de la réussite des jardins familiaux, de plus en plus nombreux dans la Nièvre.

Alexandra Tasic

Et s'il n'était désormais plus nécessaire de posséder un jardin pour jardiner ? Les jardins partagés (également connus sous le nom de jardins familiaux ou collectifs), mettent en avant le droit

de tous au jardin. Le principe ? Proposer des parcelles cultivables aux habitants ne possédant pas de terrain.

Bien au-delà du jardinage, ces espaces ont vocation à offrir un lieu communautaire, d'entraide et d'échanges. Échanges de

savoir-faire, échanges de matériels, échanges de plantations... Ce concept permet d'une part, des réflexions autour du développement durable ainsi que du jardinage responsable, et d'autre part, des rencontres intergénérationnelles. Aucun critère de sélection n'est appliqué. Ces lieux s'adressent tant aux jardiniers confirmés qu'aux plus novices, à

la seule condition d'habiter la commune. « On observe un mélange de plusieurs nationalités avec différentes façons de jardiner. C'est une richesse », confie la gérante des jardins de Nevers.

Plusieurs jardins collectifs sont présents dans la Nièvre, avec notamment ceux de Nevers (jardins de La Grande Pâturée et des Courlis), Coulanges-lès-Nevers, La Charité-sur-Loire, Fourchambault, Cosne-sur-Loire (quartier Saint-Laurent, zone du Champs-Latin et rue du Noyer-d'Amour), Clamecy, Luzy, etc.

Gestion. Certains jardins sont gérés par la commune. C'est le cas de l'un des jardins de Clamecy, de celui de Fourchambault et de ceux de Nevers. À l'inverse, les jardins de Cosne-sur-Loire et de La Charité-sur-Loire sont gérés par le centre social. Enfin, celui de Coulanges-lès-Nevers et le deuxième de Clamecy sont gérés par des associations.

Tarifs. Coulanges-lès-Nevers propose ses parcelles au prix de 0,12 € le mètre

carré. Nevers requiert une participation de 0,30 € au mètre carré. D'autres proposent des tarifs annuels d'un montant de 35 € pour Cosne-sur-Loire et de 7 à 10 € pour Fourchambault. Clamecy et La Charité mettent leurs jardins à disposition gratuitement. En contrepartie, les jardiniers sont attendus sur leur bonne foi et l'entretien de leur parcelle.

Accès. S'ils sont tous en libre accès pour les jardiniers, seuls quatre jardins sont accessibles aux visiteurs : Les Courlis, Coulanges-lès-Nevers, La Charité-sur-Loire et Clamecy.

L'offre et la demande. Victimes de leurs succès, certains jardins n'ont plus de parcelles disponibles et ont dû mettre en place une liste d'attente. À Nevers, la mairie précise même que la demande dépasse largement l'offre. De même, à Cosne-sur-Loire où un seul terrain est disponible dans le jardin du quartier Saint-Laurent, les deux autres ayant une liste d'attente importante. Quant aux jardins

de Coulanges-lès-Nevers et Clamecy, quelques parcelles restent disponibles à la location : cinq sur les seize de Coulanges-lès-Nevers et trois ou quatre sur la vingtaine de Clamecy.

Règlement. Avec ou sans charte du bon jardinier, tous les jardins imposent une certaine réglementation. La proscription des produits phytosanitaires fait l'unanimité. Autre point présent dans chaque règlement : la notion du bien vivre ensemble. Par conséquent, des horaires ont été aménagés afin de réguler les nuisances sonores des appareils à moteur. Néanmoins, le sujet des barbecues ne met pas tout le monde d'accord. En effet, la mairie de Cosne-sur-Loire affirme ne jamais avoir eu de débordements à ce propos et autorise donc autorise cette pratique. De même à Nevers. Tandis que Clamecy, Coulanges-lès-Nevers et Fourchambault l'interdisent. « Ce n'est pas un lieu de loisir mais de jardinage », insiste la référente du centre social de Fourchambault. ■

L'Éden, ce paradis charitois



SOLIDARITÉ ■ Dans le cadre de sa campagne "Vivre ensemble", Nièvre Habitat a initié la création du jardin d'Éden à La Charité-sur-Loire, avec le centre d'admission des demandeurs d'asile (CADA) et le centre social. Les locataires peuvent donc jardiner et s'approvisionner sans frais, tout en se rassemblant et en créant des liens. Ici, aucune notion de propriété : tout est mis en commun.